

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://pie.dromenet.org/>

## Qu'est-ce que l'ADIL Information Énergie ?

C'est un service de l'ADIL 26 qui assure l'information du grand public, des animations et des accompagnements de projets dans le domaine de l'énergie.

Toute personne qui se pose une question sur l'énergie dans son logement peut consulter un conseiller technique de l'ADIL Information Energie pour analyser ses consommations et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : choix d'énergie, isolation, chauffage, énergie solaire, photovoltaïque, bois, construction écologique, etc. En résumé, consulter l'ADIL Information Energie, c'est bien s'informer pour mieux choisir et utiliser son énergie. C'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat et de l'énergie.

→ Plus d'informations sur [pie.dromenet.org](http://pie.dromenet.org) à la rubrique «Qui sommes-nous ?» ([Voir](#))

## Les rendez-vous de l'ADIL Information Energie

### > Agenda

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie reçoit le public, **sans rendez-vous**, tout au long de l'année à la Maison de l'habitat, 44 rue Faventines à Valence : du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15, et assure des permanences téléphoniques les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h au 04 75 79 04 13.

Pour les prochains mois les conseillers énergie de l'ADIL Information Energie tiennent des permanences décentralisées **uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47, ou sur inscription sur notre site**, dans les communes suivantes :

- **La Chapelle-en-Vercors**, les jeudis 9 novembre et 14 décembre 2017 de 10h à 12h, à la salle du Conseil de la mairie,
- **Saint-Vallier**, les jeudis 16 novembre et 21 décembre 2017 de 10h à 11h30, à la mairie,
- **Châtillon-en-Diois**, le jeudi 21 décembre 2017 de 10h à 12h, à la mairie,
- **Crest**, les mercredis 15 novembre et 20 décembre 2017 de 10h à 11h30, dans les bureaux de l'ancienne école Dumont (en face de la mairie).
- **Romans**, tous les mercredis de 13h à 17h et tous les vendredis de 13h à 16h, à la Maison de l'habitat, 36 rue de la République.

### > Visio-permanences

L'équipe des conseillers énergie de l'ADIL Info Energie vous propose des visio-permanences **uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 75 79 04 47**, pour les communes de :

- **Saint-Jean-en-Royans**, tous les lundis et jeudis de 14h à 17h, à l'association les Tracols, 78 rue Jean-Jaurès,
- **Saint-Rambert-d'Albon**, tous les jeudis de 14h à 17h, à la mairie, 3 place de Bonrepos.

### > Soirées thermographiques

Un conseiller de l'ADIL Info Energie présentera aux habitants du quartier le **principe de la thermographie aérienne** (photos aériennes des déperditions thermique des toitures), les clichés du secteur et une information sur les **travaux d'économies d'énergie et leurs financements**.

- **Châteauvert** jeudi 9 novembre à la MJC, 3 place des Buissonnets à 18h30
- **Fontlozier** mardi 14 novembre au Foyer Culturel et sportif, 95 avenue de la Libération à 18h30
- **Petit Charran** mercredi 22 novembre à la MPT, 30 rue Henri Dunant (salle ACAPA) à 18h30
- **Grand Charran** mardi 5 décembre à la MJC, 61 avenue du Grand Charran à 18h30

### > Salon

- du vendredi 10 au dimanche 12 novembre à Romans, **Salon de l'habitat**, stand d'information et conférence « Nouvelles solutions solaires dans l'habitat et points de vigilance »

**D'autres événements seront prévus... consulter notre site internet (rubrique actualités).** ([Voir](#))



## Brèves d'actualité

### › Démarchage abusif : comment s'en prémunir ?

Contacté par téléphone, ou démarché à domicile ou dans le cadre d'un salon, on se sent souvent démuni, ne sachant pas trop comment réagir. Voici quelques réflexes à adopter, qui pourraient vous éviter le pire !

1/ D'abord, une évidence : prendre le temps de réfléchir à ses besoins.

Parfois pressé par un vendeur, on n'en oublie, voire on n'ose dire « non ». Pour vous en sortir, prétextez un impératif, demandez la documentation et retenez le nom de l'entreprise.

2/ Ne rien signer ni payer le jour-même.

Ne donnez pas votre accord dans la foulée d'un entretien (physique ou téléphonique). Ne versez pas d'acompte. Attendez l'expiration d'un délai de 7 jours avant de payer un professionnel.

3/ Avoir plusieurs offres/devis pour une même prestation (fournisseurs, professionnels RGE, ...).

4/ Vérifier les modalités de rétractation

Attention, dans les salons et foires, il n'y a pas de rétractation possible. Sinon, au moment de signer, regardez si le bon de rétractation est bien daté du jour.

Dans toutes ces étapes, un conseiller Info Energie pourra vous aider dans vos démarches : appelez le !



### › Gaz et électricité : faut-il changer de fournisseur ? Tarif réglementé, choix du fournisseur et économie d'énergie, que faire ?

Force est de constater que le marché de l'énergie s'ouvre un peu plus tous les jours. Que faut-il faire ?

Voici quelques axes de réflexion pour éclairer nos « lanternes ».

Depuis dix ans, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence, donnant la possibilité à chaque consommateur de quitter les tarifs réglementés de l'électricité et de gaz, pour souscrire un contrat chez un autre fournisseur. De nombreux nouveaux opérateurs se sont donc lancés dans une vive concurrence avec EDF et Engie (ex-GDF Suez) qui, bien qu'ayant l'exclusivité du tarif réglementé respectivement sur l'électricité et le gaz, peuvent également la commercialiser à prix libres.

Comment s'y retrouver dans cette foison d'offres, toutes plus intéressantes les unes que les autres, à en écouter leurs fournisseurs ?

Cela va dépendre de ce que vous recherchez : payer moins, consommer durable (100% énergies renouvelables) ou les deux (en liant fourniture verte et économies d'énergie chez vous) ?

Des comparateurs « énergie » ont été mis en place par le Médiateur de l'énergie ou encore des associations de consommateurs, tel que celui d'UFC-Que choisir, qui permettent de faire le tri entre les différentes tarifications et offres des fournisseurs. Une précaution d'usage, constatée dans la pratique : mieux vaut ne pas opter pour une facturation unique d'électricité et de gaz, ces deux vecteurs énergétiques n'étant pas soumis aux mêmes aléas économiques !

Quel que soit votre choix, la démarche de changement, elle, restera simple : il vous suffira de vous connecter sur le site internet du fournisseur d'énergie désiré, et d'effectuer la démarche en ligne. Le basculement se fait sans coupure d'approvisionnement et la résiliation est gratuite.



**adil** - L A  
D R Ô M E -

information énergie

Agence Départementale  
d'Information sur le Logement  
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 13

Mail [pieadil26@dromenet.org](mailto:pieadil26@dromenet.org)

Site <http://pie.dromenet.org>

